

APERÇU DU FONDS

Fonds alternatif de croissance à court terme GBW – série F

6 juillet 2026

Ce document renferme des renseignements essentiels sur les parts de série F du Fonds alternatif de croissance à court terme GBW (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Demandez un exemplaire à votre représentant, communiquez avec GB Wealth Inc., faisant affaire sous le nom GBW Funds (« GBW Funds » ou le « gestionnaire ») au 416-947-7578 ou par courriel à gbwfunds@gbwealth.ca ou encore en visitant le site www.gbwealth.ca.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ce Fonds est un OPC alternatif. Il peut investir dans des catégories d'actifs et/ou appliquer des stratégies de placement qui ne sont pas permises à des OPC traditionnels. Parmi les stratégies qui distinguent ce Fonds d'un OPC traditionnel, on compte l'utilisation accrue de dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture; la capacité accrue de vendre des titres à découvert; la capacité d'emprunter des Fonds aux fins de placement. Même si ces stratégies sont appliquées conformément à l'objectif et aux stratégies de placement du Fonds, dans certaines conditions du marché, il est possible qu'elles contribuent à accélérer le rythme auquel votre placement perd de la valeur.

Certaines informations et données relatives au Fonds figurant dans le présent aperçu du Fonds aux rubriques « Niveau de risque » et « Quel a été le rendement du Fonds? » et « Combien cela coûte-t-il? – Frais du Fonds » se rapportent à une période antérieure à la date à laquelle le Fonds est devenu un émetteur assujéti. Les frais liés aux parts de série F auraient été plus élevés au cours de cette période si le Fonds avait été soumis aux exigences réglementaires supplémentaires applicables à un émetteur assujéti. Les informations et données contenues dans le présent document concernant la période au cours de laquelle le Fonds n'était pas un émetteur assujéti sont fournies en vertu d'une dérogation obtenue par le Fonds pour permettre la divulgation des données relatives au rendement.

Le Fonds en bref

Code du Fonds :	GBW927	Gestionnaire du Fonds :	GB Wealth Inc., faisant affaire sous le nom GBW Funds
Date de création de la catégorie :	6 mai 2025	Gestionnaire de portefeuille :	GB Wealth Inc., faisant affaire sous le nom GBW Funds
Valeur totale du Fonds au 31 mai 2026 :	8 929 607 \$	Distributions :	Chaque année, au plus tard le 31 décembre. Les distributions versées seront automatiquement réinvesties dans des parts supplémentaires.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,18 %	Placement minimal :	1 000 \$ pour le placement initial, 500 \$ pour tout placement additionnel

Dans quoi le Fonds investit-il?

L'objectif de placement du Fonds est de dégager une plus-value du capital tout en réalisant un taux de rendement positif sur une période continue de deux ans en s'appuyant sur une gestion active d'un portefeuille diversifié assortie d'une exposition directe et indirecte aux titres de participation, aux titres à revenu fixe, aux matières premières, aux devises et aux instruments dérivés.

Pour atteindre cet objectif, le Fonds investit dans des positions acheteur et vendeur d'un portefeuille diversifié géré activement dont la composition repose principalement sur des titres nord-américains, le reste étant négocié sur des bourses reconnues à l'échelle mondiale. Le Fonds peut également avoir recours à des stratégies de placement visant à réduire la volatilité du portefeuille. Ces stratégies visent à réduire les pertes découlant des replis des marchés, et par conséquent elles pourraient ne pas profiter pleinement de la vigueur des marchés boursiers.

Le Fonds peut créer un effet de levier en ayant recours à des emprunts en espèces, à la vente à découvert et à des opérations sur instruments dérivés spécifiques.

Le Fonds peut emprunter des fonds ou vendre des titres à découvert si la valeur globale des fonds empruntés et des titres vendus à découvert n'excède pas 50 % de sa valeur liquidative. La valeur absolue totale des positions acheteur et vendeur devrait être inférieure ou égale à 1,4 fois la valeur liquidative du Fonds.

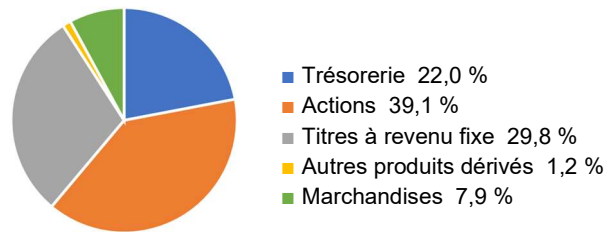
Le Fonds limitera généralement les placements dans des « actifs illiquides » (au sens du Règlement 81-102) à un maximum de 10 % de la valeur liquidative du Fonds.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 mai 2026. Les placements du Fonds changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mai 2026)*

Titres du Trésor américain	24,2 %
Trésorerie	22,0 %
SPDR Gold Shares ETF	5,9 %
Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, déc. 2055	5,8 %
FNB Invesco Optimum Yield Diversified Commodity Strategy No K-1	2,0 %
NVIDIA Corp.	1,2 %
Microsoft Corp.	1,0 %
Apple Inc.	1,0 %
Amazon.com Inc.	0,8 %
Meta Platforms Inc., catégorie A	0,7 %
Total général	64,6 %
Nombre total de placements* :	593

Répartition des placements (au 31 mai 2026)*



* Les dix principaux placements et la répartition des placements du Fonds reposent sur un examen des placements sous-jacents des fonds négociés en bourse détenus dans le portefeuille de placement du Fonds.

Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

GBW Funds estime que le niveau de volatilité du Fonds est **faible à moyen**. Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds. La notation peut changer au fil du temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

▼				
Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez les rubriques « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » et « Risques de placement particuliers » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

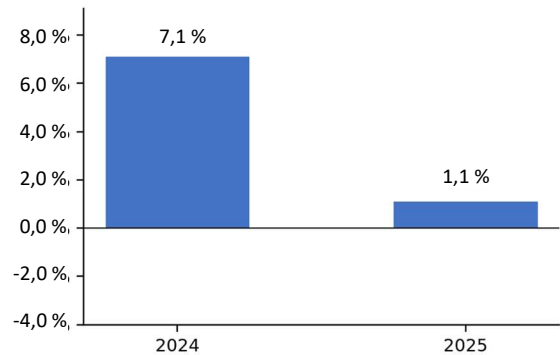
Comme la plupart des organismes de placement collectif, le Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section présente le rendement des parts de série F du Fonds au cours des deux dernières années civiles. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série F du Fonds au cours de ses deux premières années civiles entières d'existence. La valeur des parts de série F n'a reculé au cours d'aucune de ces deux années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce Fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série F du Fonds sur 3 mois depuis la création du Fonds. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au début de cette période
Meilleur rendement	8,2 %	31 janvier 2024	Votre placement augmenterait à 1 082 \$.
Pire rendement	-5,4 %	30 avril 2025	Votre placement chuterait à 946 \$.

Rendement moyen

Si vous aviez investi 1 000 \$ dans des parts de série F du Fonds depuis le 31 août 2023¹⁾, votre investissement aurait aujourd'hui une valeur de 1 131 \$, soit un rendement annuel composé de 4,6 %.

¹⁾ Avant le 6 mai 2025, le Fonds a été offert exclusivement par notice d'offre, et le Fonds n'était pas un émetteur assujéti avant cette date. Les charges du Fonds auraient été plus élevées au cours de cette période précédente si le Fonds avait été assujéti aux exigences réglementaires supplémentaires applicables à un émetteur assujéti. Le Fonds a obtenu une dérogation pour permettre la divulgation des performances antérieures du Fonds pour la période précédant le moment où il est devenu un émetteur assujéti.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- prévoient effectuer un placement à moyen ou à long terme;
- veulent obtenir une exposition à un portefeuille diversifié de titres mondiaux;
- souhaitent participer à des stratégies de placement non traditionnelles;
- tolèrent un niveau de risque de placement de faible à moyen.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez le Fonds à l'extérieur d'un compte non enregistré, les distributions du Fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties. Si vous détenez le Fonds dans un régime enregistré, les distributions du Fonds et les autres montants que vous retirez de votre régime enregistré devront être inclus dans votre revenu aux fins de l'impôt. Des règles différentes s'appliquent aux comptes d'épargne libre d'impôt.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série F du Fonds.

Les frais et les charges (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne s'appliquent lorsque vous achetez des parts de série F du Fonds.

Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Les frais du Fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels des parts de série F correspondent à 0,85 % de la valeur liquidative des parts de série F.

Au 31 décembre 2025, les frais du Fonds attribuables aux parts de série F s'élevaient à 1,74 % de sa valeur liquidative, ce qui correspond à 17,40 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

TAUX ANNUEL (EN % DE LA VALEUR DU FONDS)

Ratio des frais de gestion (RFG) — Il s'agit du total de la part des frais de gestion et des frais d'exploitation du Fonds attribuable aux parts de série F.	1,18 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) — Il s'agit des frais d'opérations du Fonds.	0,56 %
Frais du Fonds	1,74 %

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est payable par le gestionnaire à l'égard des parts de série F du Fonds.

Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir ou vendre des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de services de conseils en placement :	Les parts de série F du Fonds sont offertes aux investisseurs possédant un compte lié aux services tarifés auprès de la société de leur représentant, laquelle a signé une convention avec le gestionnaire. Vous payez des frais à la société de votre représentant pour des conseils en placement et d'autres services.
Frais d'opérations à court terme :	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous vendez dans les quatre-vingt-dix (90) jours de leur souscription. Ces frais sont remis au Fonds.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux (2) jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du Fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation d'achat.

Dans certaines provinces, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du Fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information sur le Fonds, communiquez avec GBW Funds ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

GBW Funds

214, rue King Ouest, bureau 610
Toronto (Ontario) M5H 3S6
Téléphone : 416-947-7578
gbwfunds@gbwealth.ca
www.gbwealth.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilières.ca.

GBW Funds® est une marque déposée de GB Wealth Inc.